

**2<sup>ème</sup> DECLARATION DE LA COORDINACIÓN DE ORGANIZACIONES INDÍGENAS DE  
AMAZONAS (COIAM) - HORONAMI ORGANIZACIÓN YANOMAMI ET CONSEJO  
NACIONAL INDIO DE VENEZUELA**

Réunis le 3 septembre 2012, nous, peuples et communautés indigènes de l'Amazonie vénézuélienne, regroupés en **Coordination Indigène de l'Amazonie (COIAM), HORONAMI ASSOCIATION YANOMAMI ET Conseil National Indien du Venezuela**, réunis à Puerto Ayacucho, voulons présenter le communiqué suivant au sujet du Supposé Massacre d'Indiens Yanomami de la communauté IROTATHERI, Municipale de Alto Orinoco, commise par des orpailleurs illégaux provenant du Brésil (garimpeiros) :

1.- Nous reconnaissons les efforts des institutions de l'État vénézuélien et du Gouvernement National qui ont envoyé sur place une équipe du Ministère Public, de la 52<sup>ème</sup> Brigade de l'Armée, du CICPC, de la Defensoria del Pueblo afin de réaliser l'enquête nécessaire et de vérifier les informations reçues de Parima « B » au sujet du massacre supposé d'Indiens Yanomami dans le shapono de Irotatheri dans la région du Alto Ocamo. Nos organisations ont agi sans répondre à des intérêts politiques ou de tiers qui ne soient pas ceux engagés dans les luttes indigènes.

2.- Nous sommes inquiets car malgré le fait que la Commission d'enquête se soit rendue à MOMOI le 2 septembre, **elle n'est pas arrivée jusqu'à IROTATHERI**, lieu où se serait déroulé le massacre au cours du mois de juillet 2012, raison pour laquelle il est impossible d'affirmer que de quelconques évidences n'aient été trouvées démontrant que le massacre n'a pas eu lieu.

3.- Nous demandons que l'enquête sur les faits dénoncés se poursuive jusqu'à ce que la commission atteigne de fait la communauté IROTATHERI, ce qui permettra de déterminer exactement ce qui s'est passé et de vérifier l'information qui est arrivée jusqu'à Parima « B », en présence de diverses institutions, raisons pour lesquelles HORONAMI Organisation Yanomami a sollicité cette enquête au Ministère Public et a demandé que les faits dénoncés soient vérifiés.

4.- Enfin, les organisations indigènes réunies dans la COIAM, exigent le respect à la vie et demandent que les agressions violentes à l'encontre du peuple Yanomami de la part des orpailleurs illégaux venus du Brésil soient empêchées et contrôlées bilatéralement par les deux pays.

HORONAMI ORGANIZACIÓN YANOMAMI

Organización Regional de Pueblos Indígenas de Amazonas (ORPIA)

Organización Indígena Piaroa Unidos del Sipapo (OIPUS)

Organización Ye'kuana del Alto Ventuari (KUYUNU)

Organización Indígena Jivi Kalievirrinae (OPIJKA)

Organización Mujeres Indígenas de Amazonas (OMIDA)

Asociación de Maestros Piaroa (Madoya Huarijja)

Organización Yekuana del Alto Orinoco (KUYUJANI Originario)

Organización Indígena de Río Negro (UCIABYRN)

Organización Piaroa de Manapiare,

Organización Yabarana del Parucito (OIYAPAM)

José Gregorio Díaz Mirabal

Vice-Coordinador CONIVE